

Internet des MSA

	Nombre		Montant		Total	
Heures normales 1 :	151.67	x	13.00		1971.71	
LOGEMENT :					138.40	
Nombre total d'heures :	151.67		sous-total		2110.11	A
Base de calcul de l'indemnité de fin de contrat (cumul des salaires bruts depuis le début du contrat)					16721.97	A1
Indemnité de fin de contrat (A1 x 10.000 %)					1672.20	A2
Sous-total (A + A2)					3782.31	B
Indemnité congés payés (B x 10.000 %)					378.23	C
Rémunération totale brute (B + C)					4160.54	D
				Taux cotisations		Montant
Cot. MSA, chômage, retraite complémentaire, prévoyance, AGFF, CSG déductible :	4160.54	x	18.827	=	783.30	E
Réajustement (hors plafond) :	0.00	x	0.000	=	0.00	E1
Complémentaire santé part ouvrière :				=	0.00	E2
CRDS et CSG non déductibles :	4160.54	x	2.867	=	119.28	F
CSG déductible Versement santé ou complémentaire santé :	0.00	x	6.800	=	0.00	F1
part patronale						
CSG non déductible sur les heures supplémentaires :	0.00	x	9.700	=	0.00	F2
			Nombre		Montant unitaire	Montant
Prestations en nature 1 :	22	x	6.29	=	138.38	H
Prestations en nature 2 :	0	x	0.00	=	0.00	I
Versement non soumis à cotisations :				+	0.00	J
Versement santé :				+	0.00	J1
Indemnités (+) :				+	0.00	K
Déductions (-) :				-	0.00	L
Acompte (-) :				-	0.00	M
Complémentaire santé part patronale :				=	0.00	O
Salaires net imposable avant calcul du PAS * :						3377.24 EUR
Prélèvement à la source (PAS), assiette = 3377.24 EUROS, taux de 0.00% :						0.00 EUR Z
Salaires net à payer hors PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-I+J+J1+K-L-M) :						3119.58 EUR
Salaires net à payer suite à déduction du PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-I+J+J1+K-L-M-Z) :						3119.58 EUR

* D-E+E1-E2-F1+J1+O - Heures sup/compl

Le PAS est un acompte qui n'exonère pas la déclaration traditionnelle.

Pour toute information concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu,

contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr

Ce bulletin doit être conservé :

- sans limitation de durée pour le salarié ;
- durant 5 ans pour l'employeur.

Date, signature et cachet de l'employeur

SAS DOMAINE AF GROS

5 Grande Rue - 21630 Pommard

SIRET 333 967 346 00016

T.V.A. FR 84 383 967 346

